Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 6870039
Centre d'intérêt: 811

Projet de perfectionnement en arts plastiques : perfectionnement. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale des régions, 1986.
22 f. en foliotation multiple ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des régions)

"Cadre administratif pour la présentation des projets des commissions scolaires en arts plastiques au primaire". Code: 51-5110.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des régions

Descripteur(s): Arts plastiques * Perfectionnement des enseignants * Programme de perfectionnement * Elaboration de projets * Primaire (Ordre d'enseignement)

Dans le cadre du développement de l'enseignement des arts au primaire, le MEQ entend favoriser le perfectionnement en arts plastiques en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires. Les projets de perfectionnement visent l'objectif suivant: habiliter l'enseignement titulaire dans sa tâche d'enseignement des arts plastiques au primaire, selon l'esprit du programme en vigueur. Le document traduit cet objectif d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation de projets. On y traite des responsabilités administratives, des programmes de perfectionnement, des critères d'admissibilité, des rapports d'évaluation, des ressource financières, des frais admissibles et du mode de financement. Divers formulaires sont donnés en annexe.

Type de document: d

EDRS 8870039

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des régions

Code: 51-5110

DOCUMENT D'INFORMATION

PROJET DE PERFECTIONNEMENT

EN ARTS PLASTIQUES

Perfectionnement

Cadre administratif pour la présentation des projets des commissions scolaires en arts plastiques au primaire

Octobre 1986

060400

0986001

TABLE DES MATIÈRES

1. PROBLÉMATIQUE 1

2. OBJECTIFS 1

3. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES 1

4. PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT 2

4.1 Clientèle visée 2

4.2 Objets de perfectionnement 2

4.3 Définition des catégories de projets 2

5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 3

6. RAPPORTS D'ÉVALUATION 3

7. RESSOURCES FINANCIÈRES 3

8. FRAIS ADMISSIBLES ET MODE DE FINANCEMENT 4

8.1 Les personnes-ressources 4

8.2 Les participants 4

8.3 Mode de financement 4

9. ANNEXES

Annexe A: Formulaire de présentation de projet
Annexe B: Grille d'évaluation
Annexe C: Rapport d'évaluation
Annexe D: Tableau de la répartition régionale du budget 1986-1987
Annexe E: Liste des personnes-ressources

1. PROBLÉMATIQUE

Parmi les disciplines les plus répandues dans l'enseignement des arts au primaire, les arts plastiques sont particulièrement défavorisés. En effet, on ne retrouve que 214 spécialistes en arts plastiques, alors que le secteur de la musique en compte 997. C'est habituellement à l'enseignant généraliste qu'est confié l'enseignement des arts plastiques, alors qu'il est dépourvu de formation dans cette discipline.

Il importe donc de tenter de redresser cette situation en habilitant l'enseignant titulaire dans sa tâche d'enseignement des arts plastiques, selon l'esprit du nouveau programme.

2. OBJECTIFS

2.1 Dans le cadre du développement de l'enseignement des arts au primaire au Québec, le ministère de l'Éducation entend favoriser le perfectionnement en arts plastiques en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires.

2.2 Les projets de perfectionnement en arts plastiques visent l'objectif suivant:

- habiliter l'enseignant titulaire dans sa tâche d'enseignement des arts plastiques au primaire, selon l'esprit du programme actuel.

Le présent document traduit cet objectif d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation de projets.

3. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

La Direction générale des Programmes (D.G.P.) et la Direction générale des régions (D.G.R.) se partagent les responsabilités quant aux modalités de réalisation des activités de perfectionnement.

Les commissions scolaires sont responsables de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation des projets de perfectionnement, de types locaux ou régionaux.

4. PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT

4.1 Clientèle visée

- Les enseignantes et enseignants francophones qui dispensent l'enseignement des arts plastiques au primaire;

- les conseillères et conseillers pédagogiques francophones en art ou en diverses disciplines ou les responsables des différents programmes d'études dans les commissions scolaires.

4.2 Objets de perfectionnement

Essentiellement, la présente mesure vise à:

- amener les enseignantes et enseignants à vivre la démarche disciplinaire en arts plastiques;

- amener les enseignantes et enseignants à utiliser et à approfondir les différentes techniques que véhicule le programme;

- permettre un suivi aux actions déjà entreprises dans les commissions scolaires.

4.3 Définition des catégories de projets

4.3.1 Projet local

Il s'agit d'un projet de perfectionnement émanant d'une commission scolaire.

Dans ce cas, la responsabilité de concevoir, de réaliser et d'évaluer l'activité de perfectionnement revient à la commission scolaire concernée.

4.3.2 Projet régional

Il s'agit d'un projet dont les objets de perfectionnement répondent à des besoins exprimés par plus d'une commission scolaire d'une même région administrative.

Ici, la responsabilité de la conception, de la réalisation et de l'évaluation de l'activité de perfectionnement revient aux commissions scolaires concernées.

NOTE: On trouvera, en annexe E, une liste de personnes-ressources compétentes capables de dispenser les activités de perfectionnement en arts plastiques.

5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

5.1 Les objectifs visés par l'activité de perfectionnement répondent à des besoins locaux ou régionaux et correspondent à l'objectif général du plan de perfectionnement et aux objets de perfectionnement des enseignantes et enseignants en arts plastiques.

5.2 Les participantes et participants sont suffisamment nombreux (20 à 25) pour justifier l'organisation de l'activité.

5.3 Les frais d'inscription à des cours offerts dans le cadre des programmes réguliers des universités ne sont pas admissibles.

5.4 La session a une durée moyenne de trois jours. Elle devrait s'adresser respectivement au 1er cycle et au second cycle.

5.5 Le formulaire de demande de projet d'activités de perfectionnement (Annexe A) doit être dûment rempli et acheminé à la direction régionale avant la date indiquée par cette dernière.

6. RAPPORTS D'ÉVALUATION

En annexe B, une grille d'évaluation est présentée, à titre indicatif seulement, pour recueillir l'évaluation des participantes et participants à une activité de perfectionnement.

Pour tout projet ayant fait l'objet de la présente mesure (projet local ou régional), le responsable du projet à la commission scolaire remplira l'annexe C (feuille-rapport) qu'il fera parvenir à la direction régionale avant le 30 juin 1987.

7. RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour l'année scolaire 1986-1987, un montant de 43 000,00 $ est alloué pour le perfectionnement des enseignantes et enseignants en arts plastiques au primaire.

En annexe D, on retrouve un tableau de la répartition régionale du budget 1986-1987 pour le perfectionnement en arts plastiques.

8. FRAIS ADMISSIBLES ET MODE DE FINANCEMENT

8.1 Les personnes-ressources

8.1.1 Honoraires

Un maximum de 200,00 $ / jour est financé pour l'engagement d'une personne-ressource et ce, pour trois jours maximum par groupe constitué.

8.1.2 Frais de séjour et de déplacement

Coûts réels des transports publics ou 0,245 $ / kilomètre, si l'usage d'une automobile est requis;

lorsqu'un coucher est requis, per diem de 79,00 $ comprenant les repas;

lorsqu'un coucher n'est pas requis: déjeuner - 5,00 $
dîner - 8,00 $
souper - 12,00 $

8.2 Les participants

8.2.1 Pour la suppléance

Les coûts de suppléance sont aux frais de la commission scolaire.

8.2.2 Frais de séjour et de déplacement

Les coûts de séjour et de déplacement sont aux frais de la commission scolaire.

8.3 Mode de financement

La direction générale des régions émettra une allocation au nom de la commission scolaire (projet local) ou d'une commission scolaire désignée (projet régional) sur demande de la direction régionale.

NOTE: Pour tenir compte de situations particulières, la direction régionale pourra modifier les prescriptions se rapportant aux frais admissibles, en tenant compte des sommes régionales préalablement réparties.

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

Annexe "A"

FORMULAIRE

LE PERFECTIONNEMENT EN ARTS PLASTIQUES

PROJET D'ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Projet: local ☐ régional ☐

Identification de l'organisme

Nom de la commission scolaire: _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Téléphone: _____

Responsable du projet : _____

Téléphone : _____ Date: _____

_____

(Signature)
Directeur général

Identification de la région administrative

No de la région: _____

Responsable du dossier à la
Direction régionale: _____

Faire parvenir l'annexe "A" dûment remplie à la direction régionale avant la date indiquée par cette dernière.

Titre de l'activité de perfectionnement:

Objectifs visés:

Description de l'activité:

Commissions scolaires participantes (si projet régional)

_____

_____

_____

_____

Calendrier d'opération

Date _____ Date _____

Date _____ Date _____

Lieu(x) de l'activité

_____

_____

_____

Personne(s)-ressource(s)

Nom: _____

Nom: _____

Nombre de groupes (de 20 à 25 participants)

1er cycle _____

2e cycle _____

1er et 2e cycles _____

Liste des participants(es) (par groupe constitué)

Nom de l'enseignant(e)	École	Degré d'enseignement

Prévision des coûts

A. Personne(s)-ressource(s)

Honoraires: _____ _____

Frais de déplacement: _____

Frais de séjour: _____

Total: _____

Annexe "B"

FORMULAIRE

GRILLE D'ÉVALUATION

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

TITRE: _____

DATE: _____ LIEU: _____

PERSONNE-RESSOURCE: _____

ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

Nous tenons à recueillir votre point de vue sur l'activité de perfectionnement que vous avez reçue. Pour ce faire, nous vous prions de remplir la présente fiche d'évaluation et de la remettre au responsable de l'activité.

Pour les différents items énumérés, vous encerclez le chiffre qui vous convient. Le chiffre - (1) exprime "fortement votre désaccord" et le + (4) exprime "fortement votre accord à l'énoncé".

Objectifs et contenu

		-			+
1.	Les objectifs de l'activité étaient clairs et précis.	1	2	3	4
2.	Les objectifs de l'activité ont été atteints.	1	2	3	4
3.	Le contenu correspondait aux objectifs de l'activité.	1	2	3	4
4.	Ce que j'ai acquis au cours de cette activité a été pertinent à mon travail.	1	2	3	4
5.	Le contenu a favorisé l'atteinte de mes objectifs.	1	2	3	4
6.	Les activités vécues m'ont permis de développer des habiletés nouvelles.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Personne-ressource et méthodologie

		-			+
7.	La personne-ressource a généralement suscité mon intérêt.	1	2	3	4
8.	Les exercices pratiques étaient appropriés aux objectifs de l'activité.	1	2	3	4
9.	La personne-ressource accepte les questions et les interventions pertinentes.	1	2	3	4
10.	Les explications fournies par la personne-ressource étaient suffisantes dans le cadre horaire alloué.	1	2	3	4
11.	La démarche (méthode, processus) m'a paru appropriée.	1	2	3	4
12.	Par rapport au sujet traité, le temps de l'activité m'est apparu suffisant.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Matériel didactique et organisation matérielle

	-			+
13. Le matériel didactique a favorisé mes apprentissages.	1	2	3	4
14. La méthodologie utilisée peut me guider dans mes fonctions.	1	2	3	4
15. L'organisation matérielle de l'activité était adéquate.	1	2	3	4
16. Les locaux de l'activité ont été bien choisis.	1	2	3	4
17. La ville où a eu lieu l'activité me convenait.	1	2	3	4
18. La composition du groupe a favorisé la bonne marche de l'activité.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

Signature facultative: _____

MERCI!

Annexe "C"

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT EN ARTS PLASTIQUES

FEUILLE-RAPPORT PRÉSENTÉE AU RESPONSABLE RÉGIONAL

1. Nom de la commission scolaire: _____

2. Responsable du programme de perfectionnement:

   _____

3. Nom de la personne-ressource: _____ _____

4. Nombre de participants(es) et fonction(s): _____

   _____

5. Nombre d'écoles impliquées: _____

6. Éléments majeurs de l'évaluation par les participants:

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

7. Commentaires, recommandations du responsable du projet:

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

RETOURNER AU RESPONSABLE RÉGIONAL, AU PLUS TARD LE 30 JUIN 87

N.B.: Ajouter une feuille supplémentaire, si nécessaire.

Annexe "D"

PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS EN ARTS PLASTIQUES
MESURE BUDGÉTAIRE

TABLEAU DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DU BUDGET 86-87

RÉGION	% ALLOCATION DE BASE 86-87	MONTANT ALLOUÉ*
01	5,90	2 537 $
02	5,80	2 494 $
03	15,43	6 635 $
04	7,00	3 010 $
05	4,17	2 000 $
6,1	13,87	5 699 $
6,2	16,65	6 660 $
6,3	20,85	8 365 $
07	4,09	2 000 $
08	3,83	2 000 $
09	2,41	2 000 $
	100%	43,000 $

* La répartition régionale du budget a été effectuée selon le % de l'allocation de base 1986-1987. Ce montant a été quelque peu modifié pour permettre un montant minimal de 2 000 $ à chacune des régions.

NOTE: Les directions régionales sont appelées à faire connaître, à Gaston Bernier de la direction générale des régions, avant le 30 janvier 1987, l'état d'utilisation des budgets de chacune des régions afin de pouvoir financer, s'il y a lieu, des projets supplémentaires dans d'autres régions.

Annexe "E"

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

Région 01

François Guay	C.S. Grande-Hermine	(418) 368-2224
Monique Frappier	C.S. Miguasha	(418) 364-3371

Région 02

Pauline Labrecque	C.S. d'Alma	(418) 668-2391

Région 03

Thérèse Couture	C.S. Lotbinière	(418) 888-5140
Isabelle Mercier-Dufour	C.E.C.Q.	(418) 682-2020

Région 04

Fernande Blanchet	C.S.R. des Vieilles-Forges	(819) 379-3644
Céline Mercier-Rousseau	57, rue St-Louis, Warwick (QC) JOA 1MO	(819) 358-2175

Région 05

Michèle Quintin	C.S.C. de Sherbrooke	(819) 565-3743

Région 6.1

Monique Brière	C.P. 997, St-Sauveur-des-Monts, JOR 2RO	(819) 227-2788
Wim Huysecom	C.P. 55, Bellefeuille, Montréal, JOR 1AO	(514) 436-7957
Luc Paquet	C.S. Les Écores	(514) 664-1300

Région 6.2

Marthe Gentet	C.S. St-Exupéry	(514) 463-2230
Micheline Légaré-Soler	C.S. Mont-Fort	(514) 658-1761

Région 6.3

Laurette Drouin	C.S. Baldwin-Cartier	(514) 697-6320
Réal Dupont	C.E.C.M.	(514) 722-4655
Jean-Eudes Fallu	C.E.C.M.	(514) 381-2321
Michèle Théoret	Longueil	(514) 674-9065
Nicole Sorel	C.E.C.M. - Région ouest 85, rue Maria, Rosemère Québec J7A 2Y2	(514) 487-3660 (514) 621-4904

Région 7

Louise Gravel	23, Cinq-Mars, Hull J8Y 6B8	(819) 770-3884

Région 8

Mireille Vittecoque	C.S.R. La Vérendrye	(819) 825-4670

Région 9